

MODIFICATION N°1 DU PLAN DE PRÉVENTION DES
RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INCENDIES DE FORÊT

PLAN DE ZONAGE
PARTIE SUD

Philippe LONOS
Philippe LONOS

Echelle 1/5000

Approbation du PPRIF : 11 mai 2012
Prescription de la modification n°1 du PPRIF : 17 juin 2021
Délibération du conseil municipal : 14 octobre 2021
Mise à disposition du public : du 1 ^{er} février 2022 au 4 mars 2022
Approbation de la modification du PPRIF : 31 mars 2022

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DES ALPES-MARITIMES
SERVICE DÉPLACEMENTS - RISQUES - SÉCURITÉ

- Zonage PPRIF :
- Zone Non Réglementée par le PPRIF
 - B2 - Zone de risque faible
 - B1 - Zone de risque modéré
 - B1a - Zone de risque modéré à prescriptions particulières
 - R0 - Zone de risque fort défendable après travaux
 - R - Zone de risque fort
- Cadastré (DGFIP 2020)
- limites parcellaires
 - bâti

Echelle 1:5000

